

Déclaration sur la protection des données pour le traitement des cas de prestation



grape insurance AG accorde une grande importance à la gestion responsable de vos données. La présente déclaration sur la protection des données explique comment et pourquoi nous traitons vos données personnelles dans le cadre du traitement des cas de prestation et de quels droits vous disposez dans ce contexte.

1. Responsable du traitement des données

Le «responsable» du traitement des données est la société grape insurance AG, Hardturmstrasse 132, 8005 Zurich (ci-après «grape»).

Si vous avez des questions concernant la présente déclaration sur la protection des données ou la manière dont grape traite vos données personnelles, veuillez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse privacy@grapehealth.ch.

2. Mise à disposition des données en général

Le traitement de vos données est indispensable pour examiner le cas de prestation. Si vous ne souhaitez pas nous fournir vos données personnelles, la fourniture de prestations ne sera généralement pas possible.

3. Collecte, enregistrement, utilisation et suppression par grape

Dans la mesure où cela est nécessaire à la vérification et à la fourniture des prestations, grape utilise les données personnelles que vous nous avez communiquées dans un cas de prestation.

Ces données comprennent des informations relatives à votre santé ainsi que des informations obtenues avec votre consentement auprès de prestataires médicaux (médecins, hôpitaux, kinésithérapeutes, etc.) et d'autres assureurs (assurances-invalidité, assurance-chômage, assurances privées, etc.). Dans le cadre de la fourniture des prestations, il peut également s'agir d'informations dont nous avons besoin pour le versement des prestations (données bancaires, etc.). Ces informations sont utilisées par grape pour examiner le cas de prestation, pour fournir les prestations, le cas échéant pour récupérer des prestations auprès d'autres assurances tenues de payer et pour assurer la qualité. grape enregistre les données relatives à votre cas de prestation de manière électronique et les supprime à l'échéance de l'obligation d'archivage prescrite par la loi.

4. Demande de données personnelles auprès de tiers

Afin d'évaluer l'obligation de fournir des prestations, il peut être nécessaire de demander des informations à des instances disposant de données relatives à votre santé et d'autres données personnelles particulièrement sensibles (p. ex. des médecins, des hôpitaux ou d'autres assurances). En général, ces informations ne peuvent être demandées qu'en communiquant également des données personnelles aux instances correspondantes. Par ailleurs, pour examiner l'obligation de fournir des prestations, grape peut être tenue de vérifier les informations que vous nous avez fournies concernant votre état de santé afin de justifier des droits ou celles indiquées sur des documents (p. ex. des factures, des ordonnances, des expertises), ou des communications émanant d'un médecin ou d'un autre professionnel de santé par exemple. grape ne vous informe pas spécifiquement de l'obtention d'informations auprès de tiers dans le cadre de l'examen du cas de prestation. Vous pouvez toutefois demander à tout moment des informations sur les données que nous traitons vous concernant. Toute demande est effectuée uniquement auprès d'instances qui disposent d'informations pertinentes pour le cas de prestation et seulement dans la mesure nécessaire à l'examen de l'obligation de fournir des prestations.

5. Communication à des instances en dehors de grape

5.1 Transmission pour expertise médicale

Le recours à des experts médicaux peut s'avérer nécessaire pour examiner votre cas de prestation. Dans ce cas, grape transmet vos données personnelles à des experts médicaux dans la mesure où cela est nécessaire pour l'examen de l'obligation de fournir des prestations, tant que vos données sont utilisées conformément à la finalité et jusqu'à ce que les résultats soient retransmis à grape. En ce qui concerne ces données, les personnes travaillant pour le compte de grape et les experts sont libérés du secret médical.

5.2 Délégation de tâches à d'autres instances

grape peut déléguer à des tiers certaines tâches, telles que la gestion du contrat ou le traitement des cas de prestation, pouvant entraîner la collecte, le traitement ou l'utilisation de vos données personnelles. Ces entreprises ou personnes se trouvent toujours en Suisse. Vous pouvez demander une liste actuelle des prestataires à l'adresse privacy@grapehealth.ch.

5.3 Transmission à l'assureur

grape a conclu un accord avec l'assureur Quantum Vie SA, Städtle 18, 9490 Vaduz en tant qu'intermédiaire lié. De ce fait, grape peut fournir des documents relatifs à votre cas de prestation à l'assureur. C'est notamment le cas lorsque le montant des prestations versées est particulièrement élevé. En outre, l'assureur peut vérifier si un cas de prestation a été correctement évalué. Lors de la transmission de ces informations, grape s'efforce de rendre autant que possible les données personnelles anonymes.

5.4 Transmission à votre employeur et à son courtier

grape ne transmet pas d'informations relatives à votre diagnostic à votre employeur ou à son courtier en assurances. Toutefois, dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du contrat d'assurance conclu avec votre employeur, celui-ci peut obtenir des informations pour savoir si grape fournit des prestations et, le cas échéant, sous quelles conditions préalables (p. ex. concernant notre obligation de fournir des prestations, la durée et le degré de l'incapacité de travail/l'invalidité ou l'état d'avancement de l'examen des prestations).

5.5 Transmission à un nouvel assureur éventuel

Votre employeur peut changer d'assureur. En général, les cas de prestation qui sont encore en cours au moment du changement sont repris par le nouvel assureur. Dans ce cas, toutes les informations relatives à un cas de prestation sont transmises au nouvel assureur.

5.6 Transmission à d'autres assurances

Dans la mesure où la loi l'exige, ce qui est généralement le cas pour les assurances publiques et obligatoires ou pour les assurances multiples, ou si vous l'y autorisez expressément, grape fournit également des informations concernant votre cas de prestation à d'autres assurances impliquées.

6. Traitement des données dans le Case Management

Les données qui sont obtenues, conservées ou utilisées dans le cadre du Case Management sont traitées exclusivement par le Case Management et ne sont accessibles qu'à ce dernier. Toute transmission de vos données personnelles à des tiers n'est effectuée qu'avec votre consentement formel. Cela concerne notamment les procès-verbaux et les plans de réintégration correspondants que nous élaborons dans le cadre d'entretiens avec les employeurs, les médecins, les thérapeutes et d'autres personnes impliquées, et auxquels vous participez également. Les destinataires de ces données sont indiqués dans la liste de diffusion du procès-verbal et comprennent les parties concernées, l'AI et le service des prestations de grape.

7. Les droits dont vous disposez

Conformément aux conditions légales, vous disposez de différents droits. Vous pouvez:

1. nous demander des renseignements pour savoir si nous traitons des données vous concernant et, le cas échéant, lesquelles;
2. nous demander de rectifier vos données si elles sont incorrectes;
3. exiger que nous supprimions vos données si nous n'avons pas l'obligation ou le droit de poursuivre le traitement;
4. vous opposer à notre traitement;
5. nous demander de fournir certaines données personnelles dans un format électronique courant ou de les transférer à un autre responsable.

Vous souhaitez exercer vos droits en matière de protection des données?

Veillez nous contacter par e-mail à:

privacy@grapehealth.ch

ou par courrier:

grape insurance AG
Hardturmstrasse 132
8005 Zurich

Vous n'êtes pas satisfait(e) des informations fournies?

Veillez contacter le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT):

Feldeggweg 1
3003 Berne
info@edoeb.admin.ch